



CANADA

**C  
o  
m  
m  
u  
n  
i  
q  
u  
é**

n° 48

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 23 JUIN 1972

COMITÉ CONSULTATIF ÉCONOMIQUE DU PACIFIQUE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonce aujourd'hui que le Comité canadien du Conseil économique du Bassin du Pacifique est désigné pour remplir les fonctions du Comité consultatif économique du Pacifique, telles qu'elles sont énoncées dans la section du Livre blanc "Politique étrangère au service des Canadiens", qui traite du Pacifique.

Dans son étude de la politique étrangère du Canada au cours des années soixante-dix, le Gouvernement signalait qu'il serait souhaitable de mettre sur pied un comité chargé de le conseiller sur les tendances et les perspectives du commerce et des investissements dans la région du Bassin du Pacifique. Le Comité canadien du Conseil de coopération économique, organisme privé dont les membres appartiennent au monde des affaires, de la finance et des banques, a été choisi en raison de l'intérêt qu'il porte déjà à tous les aspects des relations économiques canadiennes dans la région du Pacifique. On prévoit que le nouvel organisme consultatif tiendra compte des opinions d'un large éventail de groupes canadiens qu'intéresse la région du Pacifique, y compris le monde universitaire et les autorités provinciales.

L'importance de la région du Pacifique pour les intérêts nationaux du Canada s'est radicalement accrue au cours des deux dernières décennies, et les perspectives d'accroissement du commerce et des investissements se sont améliorées de façon remarquable. Le Gouvernement du Canada, ainsi que le monde des affaires et la communauté financière se rendent compte que la région du Pacifique offre des possibilités réelles d'échanges commerciaux, d'expansion économique et de coopération mutuelle.

Le Comité canadien du Conseil économique du Bassin du Pacifique a amplement prouvé qu'il est un organisme dynamique qui contribue à consolider les relations d'ordre commercial et autre entre le Canada et les pays du Bassin du Pacifique. Il est coparrainé par la Chambre de Commerce du Canada et l'Association canadienne des manufacturiers. Plus d'une centaine de sociétés sont membres du Comité canadien et elles représentent les industries des matières premières, les domaines du transport et des communications, la fabrication, les institutions financières, des sociétés d'ingénieurs-conseils et divers autres groupes professionnels. Des comités semblables existent au Japon, en Nouvelle-Zélande, en Australie et aux États-Unis et ils constituent le Conseil économique du Bassin du Pacifique.

A la réunion internationale de mai dernier, tenue à Wellington, en Nouvelle-Zélande, M. K. H. J. Clarke, président de la section des ventes internationales de l'INCO, a été élu président international du Conseil. M. W. D. H. Gardiner, vice-président de la Banque royale du Canada a aussi été récemment élu au poste de président du Comité canadien, où il succède à M. L. P. Kent, directeur associé de Riddell, Stead and Company.

Le 23 juin, les membres du Comité canadien du Conseil économique du Bassin du Pacifique ont eu un entretien avec M. Sharp, afin de lui faire rapport sur la réunion du mois dernier en Nouvelle-Zélande. M. Sharp a saisi cette occasion pour charger officiellement le Comité canadien du Conseil économique de remplir les fonctions consultatives qui auraient été celles du Comité consultatif économique du Pacifique. M. Sharp a ensuite remis à M. Gardiner un chèque au montant de \$25,000, destiné à soutenir les efforts du Comité canadien pour les prochaines années.

1967 JUN 23 11 58 AM  
1967 JUN 23 11 58 AM  
1967 JUN 23 11 58 AM  
1967 JUN 23 11 58 AM  
1967 JUN 23 11 58 AM